

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026**



*L'an deux mille vingt-six,*

Le onze du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Biviers, sous la présidence de M. FEROTIN Thierry, Président du CCAS.

Date de convocation : 3 mars 2026.

Présents : (09) FEROTIN Thierry, VALET-DORE Sandrine, LAFITTE-MONTITON Valérie, DELPONT Jean-Louis, DRUON Laurence, ALLEGRE Sylvie, MARTINELLI Véronique, EYRAUD Virginia, NICOLAS François.

Pouvoirs : (00)

Absents : (02) GUILLEMAUD Capucine, NOISILLIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : ALLEGRE Sylvie.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025
2. Finances – Adoption du compte financier unique 2025
3. Finances – Affectation des résultats de l'exercice 2025
4. Finances - Renouvellement des adhésions pour 2026
5. Finances - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026
6. Finances – Vote du Budget primitif pour l'exercice 2026
7. Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025**

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 17 novembre 2025.

Il est précisé que seuls les membres du CCAS présents lors cette séance peuvent l'approuver.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Finances – Adoption du compte financier unique 2025**

Délibération n° 2026-001

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-présidente.

*Mme la Vice-présidente présente l'exécution budgétaire 2025. Elle explique que la CCAS a organisé le repas des seniors ; l'animation était prise en charge par la Comité de coordination et d'entraide c'est pourquoi elle n'apparaît pas en dépense. Les ateliers mémoire ont pris fin en décembre ; un nouveau projet soumis à la Conférence des financeurs vient d'être accepté pour 2026 ; il sera présenté au moment du vote du budget 2026. En ce qui concerne le transport pour le cinéma Seniors, une convention a été signée avec la commune de Montbonnot qui se charge d'organiser le service qu'elle facture ensuite à la commune de Biviers.*

*Le CCAS a confirmé durant l'année ses adhésions notamment à TASDA et à Alerte 38 ; ces structures ne sont pas assez mobilisées par la commune tandis qu'elles proposent travaillent sur des sujets qui pourraient nous concerner (domotique seniors) et proposent des conférences.*

*Il serait intéressant de les mobiliser ainsi que la CARSAT par exemple pour obtenir le financement d'un nouveau minibus permettant un transport plus confortable et plus sécurisé pour les séniors.*

*Cette année le CCAS a mis en place le transport des séniors à la gymnastique une fois par semaine en période scolaire. Un agent se charge de ce service quelques heures par semaine. C'est un réel succès ; les retours des personnes âgées et de l'agent sont très positifs.*

*L'assistante administrative a suivi une première formation en vue de la mise en place du point info autonomie, label récemment obtenu par le CCAS. Cela vient remplacer l'assistante sociale du Département puisque ce dernier a mis fin à la convention de mise à disposition que le liait à la commune de Biviers.*

*M. François Nicolas demande si les gens sollicitent toujours un soutien au quotient familial.*

*Mme la Vice-présidente lui explique que l'information est faite mais qu'en effet les gens le sollicitent peu, voire pas.*

*Mme Laurence Druon demande si le passage à la semaine de 4 jours a eu un impact sur le budget. M. le Président explique que les recettes sont en baisse mais que cela date d'à peine quelques mois et que la commune manque encore de recul pour tirer des conclusions.*

*Mme Laurence Druon demande par ailleurs si le CCAS rend compte à Mme Kampf de ce qui est fait grâce à son don.*

*Mme la Vice-présidente lui répond que c'est fait de manière détaillée par écrit chaque année.*

M. le Président sort de la salle avant que Mme la Vice-présidente ne fasse procéder au vote du Compte financier unique.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de la commune de Biviers ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de la commune de Biviers ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mme Sandrine Valet-Doré pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

**Fonctionnement :**

Dépenses votées	Dépenses réalisées	Recettes votées	Recettes réalisées
60 316.59 €	43 083.53 €	60 316.59 €	43 083.53 €

M. le Président étant sorti au moment du vote, sur le rapport effectué par Mme la Vice-présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve le compte financier unique du budget 2025 pour l'année 2025.

La présente délibération est ainsi adoptée.

### 3. Finances – Affectation des résultats de l'exercice 2025

Délibération n° 2026-002

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Comme constaté lors de l'adoption du compte financier unique de l'exercice 2025, la section de fonctionnement ne dispose ni d'un résultat excédentaire, ni d'un résultat déficitaire, soit un résultat à 0 €. Aussi, Mme la Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'administration de constater qu'il n'y a aucun résultat à affecter sur le budget primitif de l'exercice 2026 du CCAS.

*M. Jean-Louis Delpont demande s'il est possible de constituer une sorte de réserve d'argent pour les années suivantes.*

*Mme la Vice-présidente explique que depuis deux ans la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS pour équilibrer le budget annuel du CCAS. De fait, il n'est pas possible de constituer cette réserve. Il serait a priori envisageable de percevoir une part des recettes issues des concessions funéraires mais cela passe par un vote du Conseil municipal. Ce point pourrait être approfondi juridiquement dans les années à venir.*

*M. le Président rappelle toutefois que les recettes issues des concessions du cimetière sont loin de compenser les investissements réalisés par la commune ; il faudra donc analyser précisément les éléments financiers et juridiques afin de voir dans quelle mesure cela serait opportun.*

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Constate qu'il n'y a aucun résultat de l'exercice 2025 à affecter au budget primitif 2026, tel que présenté ci-avant.

La présente délibération est ainsi adoptée.

### 4. Finances - Renouvellement des adhésions pour 2026

Délibération n° 2026-003

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Mme la Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'administration de renouveler l'adhésion du CCAS aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2026 :

Association	Montant 2025	Montant 2026
UNCCAS	73.00 €	73.00 €
UDCCAS	70.00 €	70.00 €

<b>Alertes 38</b>	0.00 €	100.00 €
<b>TASDA Technopôle Alpes Santé à Domicile</b>	250.00 €	250.00 €
<b>Adullact (télétransmission des actes ad et bud)</b>	250.00 €	250.00 €
<b>Total</b>	643.00 €	743.00 €

Mme Laurence Druon précise que le SIZOV a pris le relais des communes auprès de TASDA ce qui a entraîné une diminution des subventions des communes. Néanmoins, il est nécessaire que les communes poursuivent leur engagement auprès de cette entité dont l'activité est importante sur le territoire.

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'adhésion du CCAS à l'UNCCAS au titre de l'année 2026 et de verser à cet effet une cotisation de 73,00 €.
- Décide de renouveler l'adhésion du CCAS à l'UDCCAS au titre de l'année 2026 et de verser à cet effet une cotisation de 70,00 €.
- Décide de renouveler l'adhésion du CCAS à l'association « ALERTES 38 » au titre de l'année 2026 et de verser à cet effet une cotisation de soutien de 100,00 €.
- Décide de renouveler l'adhésion du CCAS à l'association « TASDA » au titre de l'année 2026 et de verser à cet effet une cotisation de 250,00 €.
- Décide de renouveler l'adhésion du CCAS à l'association « ADULLACT » au titre de l'année 2026 et de verser à cet effet une cotisation de 250,00 €.

La présente délibération est ainsi adoptée.

## 5. Finances - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026

Délibération n° 2026-004

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour l'année 2026 :

<b>Associations</b>	<b>Montant attribué</b>
Association pour la Promotion de l'Enseignement au Pied du Lit des Enfants et Adolescents Hospitalisés (A.P.E.P.L.E.A.H.)	200,00 €
Handy Namic Grésivaudan	400,00 €
Roz'amitiés	300,00 €
Association Rêves (prévisionnel)	1 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>

*Mme Véronique Martinelli estime que l'action avec l'association Rêves permet à celle-ci de rencontrer du monde, de se faire connaître et de faire un appel aux dons en direct au public présent lors du vide-greniers. Elle propose de reconduire cette manière de faire avec d'autres associations.*

Le montant précis attribué à l'association Rêves sera déterminé par les recettes générées grâce aux droits de place de l'édition 2026 du vide-greniers.

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement au Pied du Lit des Enfants et Adolescents Hospitalisés (A.P.E.P.L.E.A.H.) une subvention de 200 € pour l'année 2026.
- Décide d'attribuer à l'association Handy Namic Grésivaudan une subvention de 400 euros pour l'année 2026.
- Décide d'attribuer à l'association Roz'amitiés une subvention de 300 euros pour l'année 2026.
- Décide d'attribuer à l'association Rêves une subvention prévisionnelle de 1 300,00 € pour l'année 2026, dont le montant sera précisément déterminé par les recettes générées grâce aux droits de place du vide-greniers 2026.

La présente délibération est ainsi adoptée.

## 6. Finances – Vote du Budget primitif pour l'exercice 2026

Délibération n° 2026-005

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Mme la Vice-présidente présente le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. La comptabilité publique doit satisfaire aux obligations de régularité, de prudence et de sincérité. Le budget doit être voté en équilibre réel.

*Mme la Vice-présidente détaille les dépenses et recettes de l'exercice. Elle insiste sur le projet accepté par la Conférence des financeurs dont le montant est plus important que les années précédentes. Il s'agit d'un projet présenté par une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, diététicienne, sophrologue) pour prévenir la perte d'autonomie. 14 ateliers sont organisés pour environ 15 personnes volontaires et investies sur une période de quelques mois. Les travaux issus de ces ateliers donnent lieu à une analyse venant alimenter des recherches scientifiques en la matière. Ce projet a été proposé par le CNSA ; la communication se fera à destination des plus de 60 ans l'objectif étant de mobiliser des personnes n'ayant plus d'activité.*

*M. Jean-Louis Delpont demande si ces ateliers seront payants pour les participants.*

*Mme la Vice-présidente précise que ces sessions seront gratuites, l'enjeu étant de communiquer suffisamment pour que les ateliers soient pleins. La convention devrait être présentée au prochain Conseil d'administration.*

Le budget 2026 du CCAS peut se résumer ainsi :

- **Section de Fonctionnement :**  
Recettes : 60 385,00 €.  
Dépenses : 60 385,00 €.
- **Section d'Investissement :**  
Recettes : 0,00 €  
Dépenses : 0,00 €

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026, présenté en séance, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est ainsi adoptée.

#### 7. Questions diverses

- *Mme la Vice-présidente explique qu'une fiche sanitaire est en cours de finalisation. Elle permettra de faire le lien en cas de besoin avec les familles lorsqu'on transporte la personne pour des activités.*
- *Mme Lafitte-Montiton explique qu'une sortie nature va être programmée au profit des seniors pour découvrir les espaces naturels sensibles du Département. Si certains sont disponibles pour accompagner cette sortie, ils peuvent se faire connaître à l'accueil de la Mairie.*

La séance est levée à 20 heures 34 minutes.

A Biviers, le 11/03/2026

Le Président du CCAS,  
Maire de Biviers,  
Thierry FEROTIN



La secrétaire de séance,

Sylvie ALLEGRE

**FEUILLET DE CLOTURE**  
**Séance du Conseil d'administration du 11 mars 2026**

Fin de séance : 20 heures 34 minutes.

Liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2026-001	Finances – Adoption du compte financier unique 2025
2026-002	Finances – Affectation des résultats de l'exercice 2025
2026-003	Finances - Renouvellement des adhésions pour 2026
2026-004	Finances - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026
2026-005	Finances – Vote du Budget primitif pour l'exercice 2026

Fait et délibéré le 11 mars 2026.

Le Président de séance



Thierry Ferotin

Président

La secrétaire de séance

Sylvie Allègre